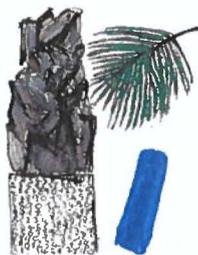


Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

CHANTIERS DE JEUNES
PROVENCE COTE D'AZUR

CHANTIERS DE JEUNES
PROVENCE COTE D'AZUR
« La Ferme Giaume » – 7 avenue Pierre de Coubertin
06150 CANNES LA BOCCA



Cabinet Trintignac & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Jean-François GUTTADORO
Isabel VELASCO
Michel LACRAMPE

Bruno ALLEAUME
Marie-Laure MALLEZ
Pascal LUCCHESI

Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes Associés

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CHANTIERS DE JEUNES PROVENCE COTE D'AZUR

**Siège social : « La Ferme Giaume » 7 Avenue Pierre de Coubertin
06150 CANNES LA BOCCA**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2019**

A l'assemblée générale de l'Association CHANTIERS DE JEUNES PROVENCE COTE D'AZUR,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CHANTIERS DE JEUNES PROVENCE COTE D'AZUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Evénements postérieurs à la clôture », de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration arrêté le 13 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

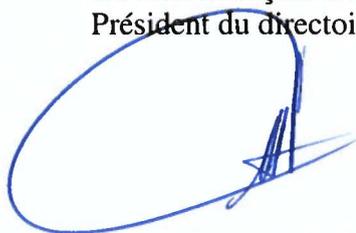
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CANNES, le 14 mai 2020

Le Commissaire aux comptes :
CABINET TRINTIGNAC & ASSOCIES

M. Jean-François GUTTADORO,
Président du directoire.



M. Bruno ALLEAUME,
Commissaire aux comptes associé.



BILAN AU 31/12/2019

ACTIF				
	BRUT	AMORTISSEMENTS CUMULES	NET 2019	NET 2018
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Matériel et outillage	22 084,42	16 168,88	5 915,54	9 495,31
Installations générales	8 143,77	6 734,40	1 409,37	2 618,02
Matériel de transport	78 683,61	57 447,47	21 236,14	47 568,94
Matériel de bureau et informatique	19 924,19	19 615,61	308,58	13,61
Mobilier de bureau	13 291,24	10 832,02	2 459,22	4 725,82
Matériel éducatif et d'activité	103 869,68	100 184,65	3 685,03	5 919,80
<i>Valeur nette des immobilisations :</i>		35 013,88		
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
Dépôts et cautionnements versés			0,00	0,00
Titres de participations			77,75	77,75
Stock de matières consommables			0,00	0,00
<u>CREANCES</u>				
Produits à recevoir divers			31 112,31	19 095,78
Subventions à recevoir			19 026,00	0,00
Débiteurs divers			91,20	1 267,17
Tickets restaurants			0,00	0,00
<i>Total des créances au 31/12/19 :</i>		50 229,51		
<u>DISPONIBILITES</u>				
Livret Bleu			56 078,11	73 752,76
Banques			65 050,11	27 147,95
Caisse			1 085,50	1 806,26
Charges constatées d'avance			11 952,04	11 072,31
TOTAL DE L'ACTIF			219 486,90	204 561,48
PASSIF				
<u>FONDS DE DOTATIONS</u>			53 255,14	53 255,14
<u>AUTRES RESERVES</u>			33 193,33	33 193,33
<u>REPORT A NOUVEAU</u>			-8 426,98	-3 125,13
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>				
Excédent 2019			9 753,46	-5 301,85
<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (C.A.F.)</u>			22 012,51	35 905,31
Fonds dédiés			0,00	0,00
Provisions pour risques et charges			41 583,23	32 780,77
<u>DETTES</u>				
Fournisseurs factures non parvenues			4 465,28	3 109,50
Personnel indemnités dues			136,49	1 609,59
Dettes provisionnées pour congés à payer			17 699,00	14 234,00
Charges sociales et provisions			45 426,97	38 749,01
Taxe sur les salaires			0,00	0,00
Charges à payer et débiteurs divers créditeurs			308,47	21,81
<i>Total des dettes au 31/12/19 :</i>			68 036,21	
Produits constatés d'avance			80,00	130,00
Comptes à régulariser			0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF			219 486,90	204 561,48



COMPTE DE RESULTAT

COMPTE	INTITULE	REEL 2019	REEL 2018	PREV 2020
601 000	Matériaux	2 037,21	1 235,30	1 500,00
603 000	Variations du stock	0,00	0,00	0,00
605 000	Matériel de chantier et outillage	2 855,96	1 831,19	2 000,00
606 100	EDF, GDF, gaz, combustible	3 315,36	2 958,56	3 000,00
606 200	Carburants	6 138,88	5 211,18	6 000,00
606 300	Produits d'entretien	1 455,47	1 198,00	1 300,00
606 400	Fournitures de bureau	3 190,08	2 572,64	2 800,00
606 500	Matériel pédagogique - animation	1 100,92	771,05	1 000,00
606 600	Alimentation	32 471,83	33 966,46	33 500,00
606 700	Pharmacie	798,79	888,27	900,00
606 800	Autres fournitures	1 542,06	1 436,53	1 500,00
	SOUS TOTAL ACHATS	54 906,56	52 069,18	53 500,00
611 000	Blanchisserie	369,30	141,10	442,00
611 200	Prestations extérieures loisirs/animations	28 011,88	28 770,90	29 500,00
612 200	Crédit bail mobilier	7 425,40	9 453,20	6 700,00
613 000	Locations liées aux loisirs	0,00	0,00	0,00
613 100	Locations de matériel	525,88	525,88	270,00
613 200	Locations de véhicules	6 150,12	2 534,16	4 600,00
613 300	Loyers	0,00	0,00	0,00
613 400	Hébergement et repas CANNES JEUNESSE	16 276,63	14 361,92	16 400,00
613 500	Hébergement chantiers autres	12 731,92	11 565,66	14 000,00
615 000	Travaux d'entretien et réparation	9 269,16	8 024,27	8 000,00
615 100	Entretien, réparations des véhicules	7 592,74	1 351,52	6 000,00
616 000	Assurance R.C. bénévoles	2 824,00	2 638,00	2 444,00
616 100	Assurances véhicules et locaux	7 944,31	8 196,79	8 300,00
618 000	Documentation	372,00	398,90	372,00
618 500	Formation du personnel	1 838,00	1 200,00	1 200,00
	SOUS TOTAL SERVICES EXTERIEURS	101 331,34	89 162,30	98 228,00
622 000	Honoraires	2 328,00	2 330,00	2 400,00
623 000	Publicités, publications	0,00	181,80	0,00
625 000	Déplacement du personnel	10 088,11	7 136,14	9 200,00
625 100	Déplacement de la vie associative	0,00	0,00	0,00
625 200	Billets bateaux	8 075,00	12 149,30	8 500,00
625 300	Déplacement pour activité	3 781,10	2 312,60	4 000,00
625 400	Transport pour échanges internationaux	0,00	0,00	0,00
625 600	Missions réceptions	700,37	559,33	700,00
626 000	Frais postaux	2 682,37	3 574,37	2 000,00
626 100	Frais de télécommunication	3 122,55	3 155,53	3 350,00
627 000	Services bancaires	555,40	313,48	500,00
628 000	Cotisations	916,57	881,36	1 000,00
	SOUS TOTAL AUTRES SERVICES	32 249,47	32 593,91	31 650,00
631 100	Taxe sur les salaires	0,00	0,00	0,00
	SOUS TOTAL IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
641 100	Rémunération personnel permanent	173 916,76	153 822,51	194 713,00
641 200	Rémunération personnel vacataire	30 570,27	25 550,41	33 000,00
641 125	Variation provisions pour congés payés	3 465,00	-1 876,00	0,00
641 140	Indemnités et avantages divers	0,00	1 285,47	0,00
641 300	Variation prime	0,00	0,00	0,00
645 100	U.R.S.S.A.F.	37 187,38	41 219,97	44 400,00
645 200	Prévoyance	5 082,34	5 660,45	7 918,00
645 250	Variation provision charges sociales	1 732,50	-938,00	0,00
645 300	Caisses de retraite	16 087,20	13 436,73	16 736,00
645 400	Pôle emploi	8 583,00	7 534,40	9 756,00
645 820	Variation charges sociales sur prime	0,00	0,00	0,00
647 500	Médecine du travail	482,40	438,00	500,00
647 400	Oeuvres sociales (chèques déjeuner)	67,00	481,27	0,00
633 300	Formation professionnelle	3 845,00	3 372,00	4 455,00
	SOUS TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	281 018,85	249 987,21	311 478,00
	TOTAL CHARGES A REPORTER	469 506,22	423 812,60	494 856,00



COMPTE DE RESULTAT

COMPTE	INTITULE	REEL 2019	REEL 2018	PREV 2020
	REPORT CHARGES page 1	469 506,22	423 812,60	494 856,00
651 000	Redevance et SACEM	387,65	379,34	390,00
	SOUS TOTAL AUTRES CHARGES	387,65	379,34	390,00
675 000	Valeur comptable des actifs cédés	7 220,29	0,00	0,00
671 800	Autres charges	0,00	0,00	0,00
672 000	Charges exceptionnelles s/ex. antérieur	1 748,34	7 050,72	0,00
678 000	Autres charges exceptionnelles	410,64	679,60	0,00
	SOUS TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 379,27	7 730,32	0,00
681 100	Dotations aux amortissements	31 063,60	35 281,59	28 154,00
681 500	Provisions	8 802,46	1 349,63	1 600,00
689 100	Engagement sur fonds dédiés	0,00	0,00	0,00
	SOUS TOTAL DOTATIONS	39 866,06	36 631,22	29 754,00
	TOTAL DES CHARGES	519 139,20	468 553,48	525 000,00
	RESULTAT (excédent)	9 753,46		0,00
	TOTAL DU BUDGET	528 892,66	468 553,48	525 000,00

	PRODUITS	REEL 2019	REEL 2018	PREV 2020
706 000	Inscriptions stages	117 430,76	124 007,74	121 000,00
706 200	Journées de chantiers autres	49 725,87	35 179,78	50 000,00
708 200	Produits de gestion divers	2 396,60	1 689,20	2 170,00
708 300	Mise à disposition du matériel	1 998,64	2 337,32	2 000,00
708 400	Mise à disposition du personnel	29 007,48	23 618,00	31 000,00
	RESSOURCES DE L'ASSOCIATION	200 559,35	186 832,04	206 170,00
740 100	VILLE DE CANNES	148 000,00	133 000,00	133 000,00
740 110	PRE	0,00	0,00	0,00
740 120	Politique de la Ville	18 000,00	20 500,00	24 000,00
740 150	REGION P.A.C.A.	32 600,00	41 800,00	34 500,00
740 200	Subvention C.A.F.	17 420,00	0,00	21 000,00
740 250	FONJEP	14 214,00	14 214,00	14 200,00
740 300	Conseil Départemental des Alpes Maritimes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
740 350	A.S.P.	0,00	1 050,00	0,00
740 400	DRDJSCS Pôle Jeunesse	30 000,00	28 000,00	33 130,00
740 450	FDVA2	0,00	0,00	7 000,00
740 500	Etat pour projet européen	0,00	0,00	0,00
740 500	Europe	0,00	0,00	0,00
740 400	DRDJSCS Pôle Cohésion Territoriale	0,00	0,00	0,00
740 550	D.R.A.C.	8 500,00	7 800,00	11 000,00
740 600	Autres subventions Etat	13 000,00	8 500,00	18 500,00
	TOTAL SUBVENTIONS	283 734,00	256 864,00	298 330,00
752 000	Cotisations adhérents et B.O.	3 270,80	3 265,00	3 230,00
761 000	Produits des participations	325,35	283,33	300,00
771 000	Produits exceptionnels sur ex. antérieur	929,19	60,96	0,00
771 300	Dons	0,00	0,00	0,00
775 000	Cession d'éléments d'actif	24 115,00	0,00	0,00
777 000	Quote part des subv. d'équipement	15 518,80	15 935,23	16 970,00
778 000	Produits exceptionnels divers	440,17	0,00	0,00
781 500	Reprise sur provisions	0,00	11,07	0,00
789 000	Reprise sur fonds dédiés	0,00	0,00	0,00
791 000	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00
	TOTAL AUTRES PRODUITS	44 599,31	19 555,59	20 500,00
	TOTAL DES PRODUITS	528 892,66	463 251,63	525 000,00
	RESULTAT (perte)		5 301,85	
	TOTAL DU BUDGET	528 892,66	468 553,48	525 000,00



Annexe

Annexe au bilan clos au 31/12/2019 dont le total est de 219.486,90 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 9.753.46 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits significatifs de l'exercice 2019

Aucun fait significatif n'est à signaler au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis en application des dispositions du plan comptable révisé de 1999 (règlement CRC 99-01) homologué par arrêté interministériel et du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015, et du règlement de l'ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ *Continuité de l'exploitation,*
- ✓ *Indépendance des exercices,*
- ✓ *Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre*

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les dettes et créances sont valorisées pour leur valeur nominale.



Détail des subventions obtenues :

Subventions de fonctionnement :

- VILLE DE CANNES	148 000,00 €
- 2 Postes FONJEP D.R.J.S.C.S.	14 214,00 €
- Conseil Départemental des Alpes Maritimes	2 000,00 €
- Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes	17 420,00 €

TOTAL	181 634,00 €

Subventions liées à l'activité :

- Politique de la Ville (Projet jeunes) :	
- CAPL	8 000,00 €
- FIPD (Etat)	10 000,00 €
- Moulin de St Cassien, Moulin de Drap Canaux de Mouans-Sartoux, Fort Royal :	
- Région PACA	27 600,00 €
- D.R.J.S.C.S. Pôle Jeunesse	30 000,00 €
- D.R.A.C.	8 500,00 €
- DTPJJ subvention PJJ	11 000,00 €
- FIPD subvention PJJ	2 000,00 €
- Région PACA subvention PJJ	5 000,00 €

TOTAL	102 100,00 €

Subventions d'équipement au 31 décembre 2019 :

Nature	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Subvention d'équipement	35 905,31	1 626,00	15 518,80	22 012,51



Provisions pour risques et charges au 31/12/2019 :

Les dispositions de la Convention Collective « Animation » ont été mises en place pour le calcul des indemnités de départ en retraite comptabilisées dans les comptes clos au 31/12/2019.

Ancienneté dans une activité relevant du champ d'application de la convention collective	Nombre de mois de salaires
Salariés ayant moins de 10 ans d'ancienneté	¼ de mois de salaire x 10 ans
Salariés ayant plus de 10 ans d'ancienneté	1/3 de mois de salaire x nombre d'années au-delà de 10 ans

Le coût de l'indemnité est calculé pour tous les salariés en fonction de leur parcours professionnel, de leur âge et de leur probabilité de présence dans l'association.

Nature	Provision au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provision pour risques et charges (retraite)	32 780,77	3 802,46		36 583,23
Provision pour risques et charges (50 ans)		5 000,00		5 000,00
TOTAL	32 780,77	8 802,46		41 583,23

Avantages en nature :

La Ville de Cannes met à disposition de l'association le local de la « Maison des Chantiers de Jeunes » d'une valeur locative de 18.584,76 €, ce qui représente un avantage en nature de 18.584,76 €.

Tableau des immobilisations :

Nature de l'immobilisation	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Matériel et outillage	20 795,36	1 289,06		22 084,42
Installations générales	8 143,77			8 143,77
Matériel de transport	104 166,97		25 483,36	78 683,61
Matériel de bureau et inform.	19 479,69	444,50		19 924,19
Mobilier de bureau	13 291,24			13 291,24
Matériel éducatif et d'activités	102 646,97	1 222,71		103 869,68
Immobilisations financières				
Titres de participations	77,75			77,75
TOTAL	268 601,75	2 956,27	25 483,36	246 074,66



Tableau des amortissements :

<i>Nature de l'immobilisation</i>	<i>Amortissements cumulés au début de l'exercice</i>	<i>Augmentations dotations de l'exercice</i>	<i>Diminution d'amortissements de l'exercice</i>	<i>Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice</i>
Immobilisations corporelles				
<i>Matériel et outillage</i>	11 300,05	4 868,83		16 168,88
<i>Installations générales</i>	5 525,75	1 208,65		6 734,40
<i>Matériel de transport</i>	56 598,03	19 112,51	18 263,07	57 447,47
<i>Matériel de bureau et inform.</i>	19 466,08	149,53		19 615,61
<i>Mobilier de bureau</i>	8 565,42	2 266,60		10 832,02
<i>Matériel éducatif et d'activités</i>	96 727,17	3 457,48		100 184,65
TOTAL	198 182,50	31 063,60	18 263,07	210 983,03

Les durées d'amortissements utilisées sont les suivantes :

<i>Nature de l'immobilisation</i>	<i>Durées</i>
<i>Matériel et outillage</i>	2 à 5 ans
<i>Installations générales</i>	3 à 5 ans
<i>Matériel de transport</i>	3 à 5 ans
<i>Matériel de bureau et inform.</i>	2 à 5 ans
<i>Mobilier de bureau</i>	5 ans
<i>Matériel éducatif et d'activités</i>	2 à 3 ans

Etat des créances et des dettes :

Créances au 31 décembre 2019 :

<i>Nature de la créance</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A un an au plus</i>	<i>A plus d'un an</i>
<i>Produits à recevoir</i>	31 112,31	31 112,31	
<i>Débiteurs divers</i>	91,20	91,20	
<i>Subvention à recevoir</i>	19 026,00	19 026,00	
<i>Tickets restaurant</i>	0,00	0,00	
<i>Charges constatées d'avance</i>	11 952,04	11 952,04	
TOTAL	62 181,55	62 181,55	

Dettes au 31 décembre 2019 :

<i>Nature de la dette</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A un an au plus</i>	<i>A plus d'un an</i>
<i>Fournisseurs</i>	4 465,28	4 465,28	
<i>Personnel indemnités dues</i>	136,49	136,49	
<i>Dettes provisionnées pour congés payés</i>	26 548,50	26 548,50	
<i>Charges sociales et fiscales</i>	36 577,47	36 577,47	
<i>Taxe sur les salaires</i>	0	0	
<i>Charges à payer</i>	308,47	308,47	
<i>Produits constatés d'avance</i>	80,00	80,00	
TOTAL	68 116,21	68 116,21	



Tableau des charges à payer :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>
<i>Fournisseurs frais généraux</i>	<i>4 465,28</i>
<i>Congés payés</i>	<i>26 548,50</i>
<i>Organisme – Autres charges à payer</i>	<i>3 845,00</i>
<i>Autres dettes</i>	<i>308,47</i>
TOTAL	35 167,25

Tableau des produits à recevoir :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>
<i>Produits à recevoir (Mise à disposition, chantiers...)</i>	<i>31 112,31</i>
TOTAL	31 112,31

Tableau des fonds associatifs au 31 décembre 2019 :

<i>Nature</i>	<i>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>Dotations de l'exercice</i>	<i>Reprise de l'exercice</i>	<i>Valeur brute à la clôture de l'exercice</i>
<i>Fonds de dotation</i>	<i>53 255,14</i>			<i>53 255,14</i>
<i>Autres réserves</i>	<i>33 193,33</i>			<i>33 193,33</i>
<i>Report à nouveau</i>	<i>- 3 125,13</i>	<i>- 5 301,85</i>		<i>- 8 426,98</i>
<i>Résultat N-1</i>	<i>- 5 301,85</i>		<i>5 301,85</i>	<i>0,00</i>
<i>Résultat N</i>	<i>0</i>	<i>9 753,46</i>		<i>9 753,46</i>
TOTAL	78 021,49	4 451,61	5 301,85	87 774,95

Charges et produits constatés d'avance :

- ✓ *Charges constatées d'avance : 11 952,04*
- ✓ *Produits constatés d'avance : 80,00*

Événements postérieurs à la clôture

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par les effets engendrés par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures d'aides annoncées par le gouvernement, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

La direction a mis en œuvre des mesures alternatives suite à l'arrêt des activités hebdomadaires et de l'annulation des séjours des vacances de printemps.

L'association a recours au chômage partiel, avec les trois animateurs permanents, la coordinatrice et le personnel d'entretien sur un temps complet. Le directeur étant à 50% en télétravail et la comptable à 100 % en télétravail en lien avec les inscriptions d'été.

